

LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (RAMSAR, IRAN, 1971) ET LA JOURNEE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

La reconnaissance de l'importance des zones humides a donné lieu, le 2 février 1971, à la signature d'une convention lors d'une conférence dans la ville iranienne de Ramsar. Cette convention sur les zones humides constitue l'un des premiers traités internationaux de protection de l'environnement. C'est également le seul traité sur l'environnement de portée mondiale qui soit consacré à un écosystème particulier.

La convention a apporté une première définition des zones humides : « les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

La convention de Ramsar a pour mission : « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».

Elle compte actuellement 152 pays signataires. Chaque pays signataire s'engage notamment à désigner au moins un site qui satisfasse aux critères Ramsar d'inscription sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar) et à garantir le maintien des caractéristiques écologiques de chaque site Ramsar. Plus de 1400 zones humides (soit environ 123 millions d'hectares) ont été désignées « site Ramsar » à travers le monde.

En ratifiant cette convention en 1986, la France s'est engagée comme les autres parties contractantes à promouvoir la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides et à désigner des zones humides d'importance internationale. 23 sites Ramsar ont été désignés par la France, dont trois sont situés en Languedoc-Roussillon et en Provence Alpes Côte d'Azur. Il s'agit du site « Petite Camargue » formé par l'étang de l'Or et de la Camargue gardoise, du site « Camargue » formé par le delta de Camargue et les étangs du Narbonnais.

Chaque année, le 2 février est l'occasion de commémorer la signature de la Convention de Ramsar et de communiquer largement auprès du grand public sur la richesse des zones humides et sur l'intérêt de les préserver.

Pourquoi le thème « d'amont en aval » ?

Toutes les informations sur le site Ramsar :

http://www.ramsar.org/wwd/9/wwd2009_intro_f.htm

LES ETANGS LITTORAUX DE LA NARBONNAISE ZONE HUMIDE D'IMPORTANCE INTERNATIONALE depuis le 2 FEVRIER 2006

Descriptif

Au cœur du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, le site réunit un ensemble de cinq lagunes méditerranéennes : Bages-Sigean, Ayrolle, Campagnol, Gruissan et La Palme. Elles sont en communication avec la mer Méditerranée par quatre « graus » et alimentées en eau douce par un ensemble de neuf sous-bassins versants (voir carte jointe).

Les graus de l'Ayrolle et de La Palme n'ont pas été endigués, **ce sont les derniers à fonctionner de façon naturelle sur le littoral méditerranéen français.**

Les étangs sont caractérisés par la présence de vastes étendues d'herbiers lagunaires et des gradients de salinité qui génèrent une grande diversité de milieux : roselières, jonchaies, sansouires, steppes salées...

Un lido, d'une longueur d'environ 27 kilomètres, prolonge le système lagunaire vers la mer. Il est constitué par des étendues sableuses **largement restées intactes** et ponctuées de petits massifs dunaires.

Le relief de l'ensemble du site est souligné par la présence de plusieurs îles, des dernières hauteurs du massif des Corbières et des rochers de Leucate et de la Clape. Enfin, les bordures des étangs ont été peu urbanisées, l'ensemble du site constitue une richesse paysagère remarquable à l'échelle régionale.

Les cinq étangs :	5 880 hectares
Les zones humides périphériques :	7 230 hectares
Superficie totale du site :	13 110 hectares

Les 13 000 hectares de zones humides regroupés dans le site Ramsar constituent une vaste zone **d'expansion des crues** des principaux cours d'eau : l'Aude au nord, la Berre et le Rieu à l'Ouest. Elles contribuent ainsi à la protection contre les inondations des communes riveraines. Par ailleurs, la capacité auto-épuratoire du milieu lagunaire est favorisée par un taux d'ensoleillement important et la fréquence de vents violents.

Les écosystèmes littoraux du site des étangs de la Narbonnaise n'ont pas de semblables en France et peu d'équivalents en Europe notamment par la **grande diversité de milieux** (largement influencée par de forts gradients de salinité) et par la **présence d'habitats exceptionnels**, mais aussi par le fait que deux des étangs (Ayrolle et La Palme) communiquent avec la mer par un grau qui fonctionne naturellement.

L'une des grandes particularités de Bages-Sigean-Ayrolle réside également dans le **contact étroit entre les milieux humides et des milieux très secs** rencontrés en particulier sur les îles calcaires (Sainte Lucie, île

de l'Aute, île Saint Martin...). Ceci confère d'ailleurs aux étangs de la Narbonnaise une force paysagère tout à fait remarquable.

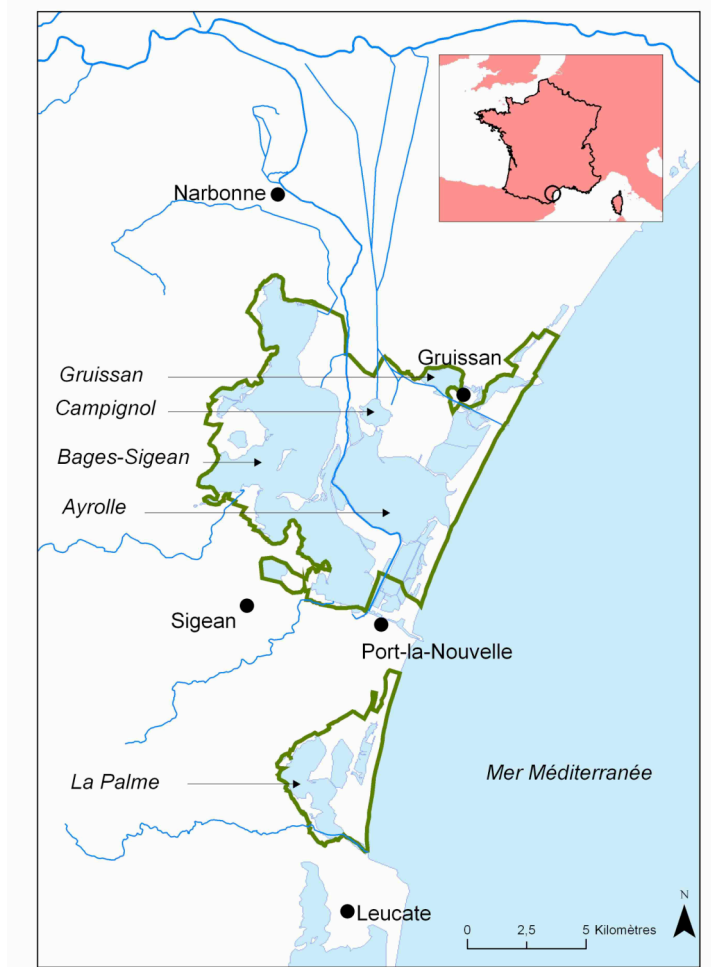
Des Valeurs sociales et culturelles :

Occupation antique : Les vestiges découverts dans le Narbonnais témoignent d'une occupation de l'espace lagunaire par l'homme dès le néolithique moyen ; le site préhistorique lagunaire du Doull était fréquenté par des marins-agriculteurs du IV^{ème} millénaire avant JC au bronze final. L'âge de fer sera marqué par l'essor du commerce méditerranéen et le regroupement en cités-comptoirs sur des oppida. Des salines étaient exploitées depuis l'Antiquité et le vaste Golfe Narbonnais fut le théâtre d'un intense trafic maritime attesté par l'importance des vestiges archéologiques mis à jour.

Par ailleurs, les étangs narbonnais recèlent un **patrimoine ethnologique** considérable, lié aux pratiques ancestrales d'une pêche traditionnelle dite des « Petits métiers », organisée aux sein des Prud'homies de Pêcheurs, de la navigation plaisancière, de la batellerie, de l'exploitation du sel, de la chasse au gibier d'eau, mais aussi d'une agriculture spécifique dans les basses plaines marécageuses.

Au delà de la variété des usages liés à l'espace lagunaire, de leur importance économique et sociale sur le plan local, les étangs de La Palme, de Bages-Sigean ou de Gruissan, constituent un **patrimoine paysager** remarquable dont la sauvegarde est un enjeu de première importance pour le maintien de l'identité territoriale de la Narbonnaise.

Site RAMSAR « Etangs de la Narbonnaise », n° 1593, désigné le 2 février 2006



Une Flore remarquable:

De **nombreuses espèces à valeur patrimoniale** sont ici présentes en particulier **sur les lidos**. Sur le lido de l'étang de l'Ayrolle, on trouve les seules stations françaises d'un statice très rare, le *Limonium diffusum*. Il est accompagné d'au minimum treize autres Limonium, peut-être d'une vingtaine répartis sur les différents lidos, dont le *Limonium girardianum*. Ces milieux de **steppes salées à Limonium** sont rares au niveau européen.

La Lavande de mer (*Limoniastrum monopetalum*), observée en France uniquement sur le littoral audois, accompagne fréquemment ces Limonium. On la trouve également sur les digues des **salins**, sur les bourrelets sablo-limoneux à proximité des étangs.... D'autres grandes raretés de la flore française sont également signalées sur le lido de l'Ayrolle ou sur les abords de l'étang de La Palme : *Pseudorhiza pumila* et *Euphorbia terracina* sur les hauts de dunes, *Serapias parviflora* dans les prés halopsammophiles, mais aussi *Loeflingia hispanica*, *Euphorbia peplis*, *Bassia hirsuta* et *Tamarix africana*. Les milieux sableux de l'île Sainte Lucie hébergent *Thymelaea hirsuta*.

Dans les étangs, les **herbiers** à Ruppia et Zostères (*Zostera noltii* et *Zostera marina*) sont bien représentés. Dans certains secteurs correctement alimentés en eau douce, se développe *Arundo plinii*. Enfin, sur le Roc de Conillac, pousse le *Teucrium brachyandrum*, espèce endémique des premiers reliefs littoraux de l'Aude.

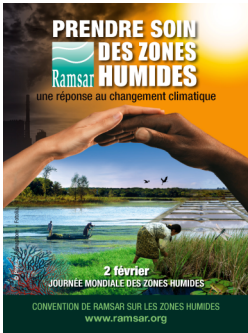
Une Faune remarquable:

La zone constitue également une **halte migratoire et un site d'hivernage d'importance internationale** en raison de la forte productivité des lagunes le long de la côte méditerranéenne.

La **faune piscicole** des étangs de la Narbonnaise est constituée par un petit nombre d'espèces sédentaires, et une majorité d'espèces inféodées aux milieux marins ou dulçaquicoles. Les étangs sont des milieux très productifs, favorables à la **croissance des alevins** en période printanière. Les **périodes de migration** entre la mer et l'étang rythment la vie piscicole de ces lagunes. Les espèces les plus couramment observées sont l'anguille, l'athérine, les gobies, l'orphie, les lisses ou mulets, soles, daurades royales, loups... La présence de vastes herbiers lagunaires, de graus naturels des milieux diversifiés permet le maintien d'une **diversité des peuplements piscicoles** remarquable à l'échelle régionale (entre 40 et 70 espèces inventoriées au total dans chaque étang).

Les populations **d'amphibiens et de reptiles** sont également assez bien représentées, témoignant de la qualité de conservation des milieux, avec 23 espèces inscrites sur le Livre rouge des espèces menacées de France dont 3 vulnérables : Triton marbré, Pelodyte ponctué et Lézard ocellé. A noter la présence d'éléments ibériques (Discoglosse peint, Psammodrome algire), ainsi que les potentialités pour le Pélobate cultripède en limite sud du périmètre.

Les **mammifères** se distinguent par la présence de 17 espèces de **Chiroptères** qui s'alimentent sur ce territoire, dont 8 d'intérêt communautaire (ann. II de la Directive Habitats). On citera par exemple : Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Minioptère de Schreiber, Petit Murin, Vespertilion à oreilles échancrées.



UN COORDINATEUR, LE POLE RELAIS LAGUNES MEDITERRANEENNES

Un Plan d'Actions en faveur des zones humides

Suite à la mission d'évaluation des politiques publiques en matière de zones humides, le Préfet Bernard en mis en évidence la perte de la moitié des zones humides depuis 1960, notamment du fait des incohérences des différentes législations et aides publiques de l'Etat. Ne représentant plus que 3 % du territoire métropolitain, la France décide d'adopter en 1995 un Plan National d'Action en faveur des Zones Humides (PNAZH) afin de sauvegarder et de reconquérir les zones humides qui ont un rôle majeur dans l'économie et la biodiversité du pays.

Après un Programme National de Recherche sur les Zones Humides (PNRZH) qui a permis de mieux comprendre le rôle, la fonction et les valeurs de ces milieux et la mise en place d'un Observatoire National des Zones Humides (ONZH), le bilan réalisé en 2000 fait état d'avancées significatives au niveau national avec cependant un manque de relais au niveau local.

Le besoin de relayer l'action au niveau local

De ce besoin de susciter et d'accompagner d'avantage les initiatives locales en faveur de la gestion durable des zones humides est née en 2001 l'idée des Pôles relais « zones humides ».

Ces six pôles relais correspondant aux grands types de zones humides rencontrées en France métropolitaine (Marais Atlantiques, Mares et Mouillères, Zones Humides Intérieures, Tourbières et Lagunes méditerranéennes) ont pour mission de relayer et démultiplier le Plan National d'Action vers les gestionnaires de terrain.

Le Pôle relais lagunes méditerranéennes, coordonné par la Tour du Valat, s'appuie sur le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse afin d'être bien représenté en Région et de créer des liens privilégiés avec les acteurs locaux (élus, gestionnaires, socio-professionnels). Ayant pour objectifs d'assurer un lien entre le niveau local et national, de faciliter la circulation des informations, la mise en réseau des acteurs ou le conseil aux maîtres d'ouvrage, l'équipe du Pôle relais lagunes méditerranéennes met à votre disposition de nombreux outils (site Internet, bases de données bibliographiques, lettres électroniques, programmes de formation...) et reste disponible pour répondre à vos attentes et besoins.

Site web: <http://www.pole-lagunes.org>